

Pouvoir judiciaire

Les tribunaux canadiens ont deux rôles fondamentaux.

1. Ils arbitrent les conflits de droit et passent en jugement les personnes accusées d'avoir enfreint la loi. Et ils sont les gardiens de la *Loi constitutionnelle* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
2. La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du pays. Elle peut renverser les lois et les décisions exécutives qui violent le partage des pouvoirs au niveau fédéral, ou encore qui vont à l'encontre des droits et libertés fondamentaux des citoyens.

Autres contributeurs

Notre ministère est responsable au premier chef des relations internationales du Canada, mais beaucoup d'autres acteurs influent sur le processus décisionnel en qualité de conseillers officiels ou non officiels.

Vu la nature interdépendante du monde, il serait difficile de trouver un ministère fédéral qui, d'une manière ou d'une autre, ne joue pas un rôle dans les affaires internationales du pays. Il y a par exemple le ministère des Pêches et des Océans, qui s'occupe de la protection des stocks de poissons et de la surpêche, et Transports Canada, qui est responsable des aéroports, des règlements internationaux en matière de sécurité et des accords aériens bilatéraux.

Les gouvernements provinciaux sont également des acteurs clés sur la scène internationale. Ils participent à de nombreuses activités au pays et à l'étranger, et contribuent ainsi grandement au rôle du Canada. Il faut également compter avec les nombreux groupes du secteur privé qui s'intéressent à la politique étrangère du Canada : entreprises, organismes oeuvrant dans le domaine du développement, institutions d'enseignement, groupes d'intérêts et médias. Chacun de ces groupes essaie d'infléchir la politique étrangère en fournissant avis et renseignements aux décisionnaires.

Dans la dernière section, nous allons examiner le Ministère de plus près pour voir comment sa structure correspond aux intérêts et aux activités du Canada à l'étranger.

Mais, avant de poursuivre, testez vos connaissances sur l'appareil gouvernemental.